Image not found or type unknown

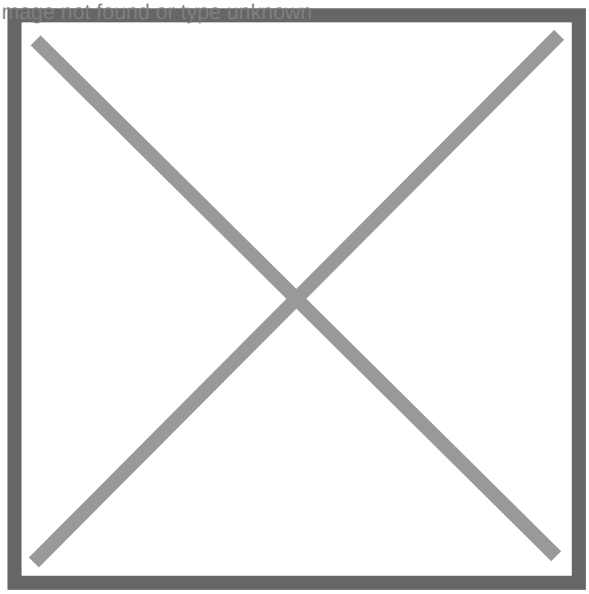

Dechoir des droits parentaux

Par **nisrine**, le **27/09/2008** à **09:48**

Bonjour
Je souhaite etre dechu de mes droits parentaux.Je suis pere de trois enfants.La separation avec la mere est prononcée. Le 23 Octobre ,nous commes convoques au tribunal pour fixer les modalites de divorce.Est ce que le juge ,à cette occasion, est habiliter a prononcer la perte de mes droits. A ma decharge,j'ai un jugement de justice me condamnant pour celle ci.J'ai demande a ma phsychologue, de me faire un certificat medical attestant de mon etat mental d'incapacite d'eduquer des enfants.Est que ces documents suffiront ils?.J'ai egalement ecris des lettres a la mere pouvant prouver mon etat psychologique.
Je vous serait reconnaisant de bien vouloir
m'indiquer,vers quelle autorité ,dois-je me tourner. Remerciements et tt mes salutations

Par **domi**, le **27/09/2008** à **11:30**

bonjour , Il faut des faits graves pour déchoir un parent de ses droits parentaux .De plus j'attire votre attention que ceci ne vous empêchera pas de verser la pension alimentaire pour les enfants ! Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés